



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-31 – (5)

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 22

- Étaient présents :

Sébastien SOULIER, **Maire**

Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Martine LAMOUREUX, **Adjoint au Maire**

Claude PERET, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Kévin HALIP,

Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, Mélodie REGALDO, **Conseillers ;**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Xavier NOBLET, Gilles LABOUREAU, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Karim HADDAD

- Était absent : Yannick IHAMOUINA

- Procurations : Xavier NOBLET à Marion HOLVOET,
Gilles LABOUREAU à Sébastien SOULIER,
Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH,
Stéphanie LEVERS à Élodie PAULS,
Karim HADDAD à Pierre BOLLIET

- Secrétaire de séance : Marion HOLVOET

La séance est ouverte à 18H00.

Délibération n°2026-31 – (5) / Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, fixée par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Nom	Prénom	Nom	Prénom
FORIEL	Nicolas	BUREAU	Steve
SOULIER	Robert	BEC	Florent
SOULIER	Jean-Pierre	FOURNIER	Jérôme
OLIETE	Christophe	CHOUTEAU	Cédric
DARMANIN	Jean-Luc	GOUZIN	Thierry
CLAPAREDE	Christian	MARIN	Jean-François
GALVEZ	Pierre	PHALIP	Jean-Louis
ROSSIGNOL	Pierre	PEREZ	Frédéric
TOURRETTE	Christian	LAVAU	Patrice
HINTZY	Nicolas	ROUSSON	Loïc
GASC	Mickaël	BOLLIET	Pierre
PHALIP	Johann	CONSTANT	Jean-Pierre
GOMBERT	Bernard	DUNY	Cédric
MARTIN	Fabien	TEYSSIER	Loïc
BRETON	Romain	PERET	Claude
SOULIER	Claudie	SOULIE	Philippe

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** la liste des contribuables ci-dessus pour composer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire,
Sébastien SOULIER

